

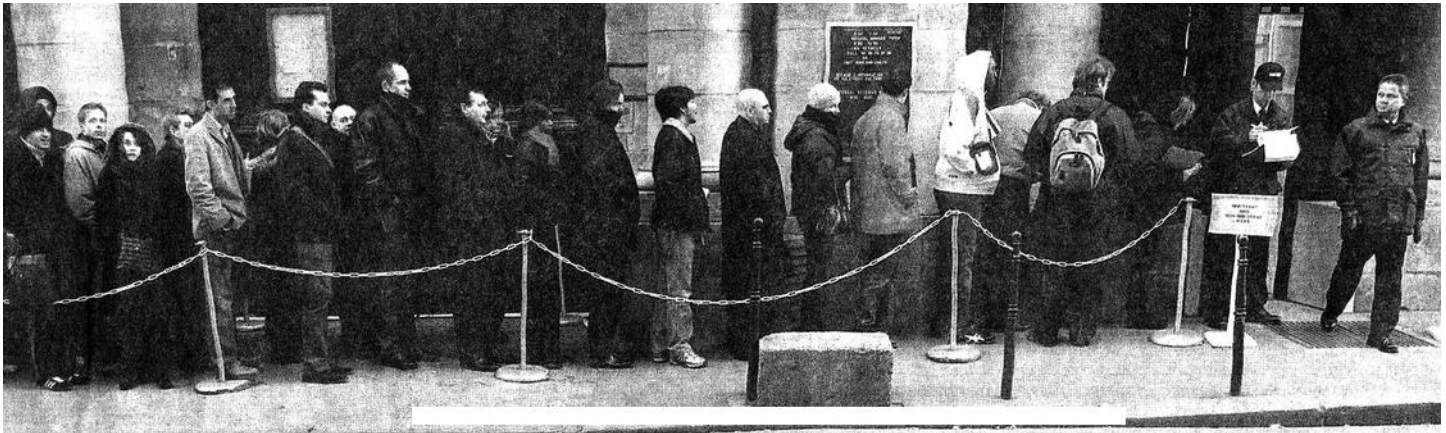
PAGE TROIS

Les passeports de la discorde entre France et Etats-Unis

Les vingt-sept pays dont les ressortissants sont dispensés de visa, aux Etats-Unis, pour des séjours inférieurs à trois mois, se sont engagés à leur fournir des passeports à données numérisées. Un seul ne tient pas son engagement : la France. Les syndicats de l'Imprimerie nationale, incapable de produire ce document, ont invoqué son monopole de fabrication des documents d'identité pour bloquer l'attribution du marché à une entreprise privée. Résultat : les Français font des heures de queue pour obtenir des visas au consulat américain de Paris.

**LA CRISE
DES VISAS** Pourquoi, parmi vingt-sept pays, la France est le seul à ne pouvoir délivrer
les passeports biométriques désormais exigés par les Etats-Unis pour les touristes

500 000 Français privés d'Amérique



En moyenne, les candidats au départ font deux heures de queue. ÉRIC BAUDET/POUR « LE MONDE »

Devant le consulat des Etats-Unis, 2, rue Saint-Florentin, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, mardi 24 janvier.

Pour aller aux Etats-Unis, mieux vaut ne pas être français. Ou alors il faut faire partie des miraculés disposant d'un passeport à lecture optique, délivré – c'est essentiel – avant le 26 octobre 2005, date fatidique au regard de la nouvelle réglementation américaine. Dans ce cas, pas besoin de visa : la voie est libre. En revanche, passé cette date, le rêve américain se transforme en calvaire.

En France, selon le ministère de l'intérieur, environ 400 000 personnes sont dans ce cas. Il faut y ajouter quelque 140 000 autres malchanceux qui ont gardé leurs vieux passeports (sans bande de lecture optique), émis entre 1999 et 2001. Soit au total plus d'un demi-million de Français contraints, s'ils souhaitent se rendre aux Etats-Unis (pour affaires, comme touristes ou simplement pour y transiter), à une course au visa aussi coûteuse que loquée.

La faute à l'Amérique ? Oui, puisque ce sont les Etats-Unis qui ont imposé, au

nom du renforcement de la sécurité des frontières, la fabrication du passeport biométrique aux pays ayant adhéré à leur programme d'exemption de visa. Non, puisque les pays signataires, parmi lesquels la France, se sont engagés en connaissance de cause, le délai imparti (et rallongé à deux reprises) étant amplement suffisant pour que chacun soit prêt à temps.

D'ailleurs, tout le monde est prêt, de l'Allemagne au Royaume-Uni, en passant par Brunei, la Slovaquie ou Singapour. Tout le monde, sauf la France. Des vingt-sept pays concernés, elle est le seul qui demeure incapable de fabriquer ces fameux passeports « sécurisés », munis d'une photo numérique ou d'une puce à données biométriques, selon les exigences américaines. Résultat : devant les portes du consulat de la rue Saint-Florentin, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, c'est la ruée.

Alors que 2 657 visas avaient été accordés en janvier 2005, d'ici la fin janvier ce

sont 8 900 visas qui devraient avoir été délivrés, selon les prévisions du consulat. Soit quatre fois plus qu'il y a un an. Pour tenter de faire face à l'explosion des demandes, les effectifs consulaires ont été renforcés et les horaires de travail « élargis ». A l'approche de Noël, le personnel a accepté de mettre les bouchées doubles. Mais cet effort « exceptionnel » ne sera « pas renouvelé », prévient le numéro deux de l'ambassade des Etats-Unis, Karl Hoffmann. « On est débordé, on ne peut pas continuer à ce rythme », souligne-t-il. L'augmentation de la charge de travail est de l'ordre « du double, voire du triple » pour les forçats de la rue Saint-Florentin. « C'est pénible pour nous et pénible pour les Français », insiste le diplomate, en évoquant les files d'attente devant le consulat. « D'ordinaire, ce genre d'expérience se rencontre dans des pays comme le Mali ou le Mexique... », relève M. Hoffmann, qui se dit d'autant plus « surpris » par cette situation que le gouvernement français avait « envisagé » de

lancer l'émission des passeports sécurisés « avant la fin octobre 2005 ».

Or non seulement la promesse n'a pas été tenue, mais elle risque de ne pas l'être avant de longs mois. Pour des raisons techniques ? Pas du tout. C'est à une entreprise française, François-Charles Oberthur Fiduciaire (FCOF), que la Belgique, par exemple, fait appel pour la fabrication de ses passeports biométriques. « On fournit aussi la Lituanie et Monaco, ainsi que plusieurs autres pays que nous n'avons pas le droit de citer », précise le porte-parole de la société, Eric de Lambert. « Aujourd'hui, en Belgique, on ne délivre plus que des passeports biométriques », confirme, par téléphone, un fonctionnaire du ministère belge des affaires étrangères. « On a commencé à émettre nos premiers passeports en novembre 2004, et tout s'est passé en douceur. A la mi-août 2005, nous avons déjà "sorti", via la société Oberthur, environ 355 000 passeports sur le demi-million nécessaire annuellement », se félicite le fonctionnaire de Bruxelles.

Appel d'offres contesté

Quelle mouche a donc piqué la France ? Le ministère de l'intérieur, qui s'est mis en branle tardivement, ne se doutait pas, semble-t-il, de la fronde qu'il allait susciter en lançant, à l'été 2005, un appel d'offres pour la fabrication des passeports biométriques. Trois sociétés y répondent : l'Imprimerie nationale, société de droit privé à capitaux publics, et deux groupes privés, Thales et Oberthur. Ce dernier est « pressenti » – au détriment de ses deux concurrents. « Pressenti », mais non retenu. Car les syndicats, puis le comité d'entreprise de l'Imprimerie nationale, craignant pour les emplois et l'avenir de leur société déjà mal en point, déposent une série de requêtes en référé devant le tribunal administratif de Paris. Lequel ordonne, le 23 novembre, la suspension de la procédure donnant le feu vert à la société Oberthur. La fabrication des passeports bio-

métriques attendra. « Les queues devant le consulat américain, bien sûr ce n'est pas normal. Mais c'est la faute de [Nicolas] Sarkozy. Le ministre de l'intérieur ne respecte pas la loi qu'il a signée ! », plaide Jean-Philippe Maréchal, responsable du Syndicat du livre CGT, en évoquant la loi du 31 décembre 1993 selon laquelle l'Imprimerie nationale est « seule autorisée à réaliser les documents (...) et notamment les titres d'identité, passeports, visas ».

Le monopole revendiqué par l'Imprimerie nationale doit-il s'étendre à la personnalisation des passeports électroniques, pourtant exercée, sans contestation à ce jour, par les fonctionnaires du ministère de l'intérieur, qui remplissent les passeports avec les données personnelles des requérants (photo, nom, prénoms, etc.) ? Ce sera au juge de trancher. « Nous, on se bat sur le front de l'emploi », se défend le responsable CGT.

Au ministère de l'intérieur, l'embarras va croissant. Un atelier d'Etat, situé à Lognes (Marne-la-Vallée), devrait être réaménagé prochainement afin de démarrer « au plus vite, sans qu'on puisse être attaqué juridiquement », la production de passeports biométriques, indique Daniel Canepa, secrétaire général du ministère. « C'est un local sécurisé, où l'on fait déjà de la personnalisation de titres d'identité », précise-t-il. Un appel d'offres a été lancé pour la fourniture du matériel et du logiciel. Une cinquantaine de personnes devraient être embauchées.

Cela sera-t-il suffisant quand on sait que quelque 3,25 millions de passeports ont été délivrés en 2005 ? « On devrait pouvoir sortir les premiers passeports début mai, prédit M. Canepa, mais la situation ne sera sans doute pas satisfaisante avant la mi-juillet. » De quoi faire rugir le Visit USA Committee de Paris, qui a évalué à « près de 500 millions d'euros » le manque à gagner que la « crise des visas » a déjà entraîné pour l'industrie du tourisme des Etats-Unis. ■

CATHERINE SIMON

Rue Saint-Florentin, la patience est de mise

MALGRE le soleil pâle, il fait un froid de gueux. Devant l'entrée du consulat américain, au numéro 2 de la rue Saint-Florentin, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, certains tapent des pieds ou se battent les flancs dans l'espoir de se réchauffer. Ce lundi 23 janvier, à 9 heures du matin, la file d'attente s'étire déjà sur plus de 100 mètres. « *Je prendrai mon billet d'avion quand j'aurai le visa, pas avant !* », sourit une étudiante, une grosse écharpe autour du cou. Elle a fait sa demande de rendez-vous à la mi-décembre et espère pouvoir rejoindre son petit copain, en stage aux Etats-Unis, pour quelques jours de vacances en février. « *Vu la façon dont les choses se passent, mieux vaut s'y prendre à l'avance* », dit la jeune femme, venue de Saône-et-Loire. Derrière elle, un jeune cadre en parka

kaki et cravate de soie rose approuve, le nez rougi par le froid. Lui, c'est pour le travail qu'il se rend aux Etats-Unis. Cela fait « *plus de deux heures* » qu'il attend. C'est la durée moyenne pour arriver au portillon d'entrée, où des gardes en parka bleu marine filtrent les impétrants. « *Pour une escale de deux heures aux Etats-Unis, il faut que j'en passe trois ici, à faire la queue* », s'esclaffe, philosophe, un sexagénaire élégant, manteau bleu foncé et écharpe claire en cachemire, qui va rendre visite à son fils, médecin, à Papeete (Tahiti).

« *On a le même problème chez nous, confie une Italienne, cadre dans une compagnie bancaire. Comme on n'a pas été fichu de fabriquer à temps nos passeports biométriques, on n'a pas d'autre solution que de demander un visa.* »

En Italie, le monopole de la fabrication des passeports biométriques appartient à l'Institut polygraphique de l'Etat – qui a réussi, non sans mal, à en démarer la production. Mais à un rythme tellement lent que la distribution se fait au compte-gouttes. Et les premiers (voire les seuls) servis sont les diplomates.

En Allemagne ou au Royaume-Uni, en revanche, la fabrication des passeports biométriques a démarré sans accroche. A Londres, après une courte période d'engorgement, les problèmes ont été rapidement réglés. En Allemagne, c'est l'ancienne imprimerie nationale, privatisée en 2000, qui se charge de produire les passeports biométriques. ■

C. S.

AVEC NOS CORRESPONDANTS
À ROME, LONDRES ET FRANCFORT